

CONFERENCE ENASP 27 SEPTEMBRE 2021 – BERLIN

Projet d'intervention du Président Cormery sur la prévention du mal-être agricole et la prévention des suicides

INTRODUCTION :

« Sauvons des Vies ! » : cette thématique évoque pour moi la prévention du suicide des agriculteurs. Face à un monde en mutation où la place de l'agriculture et la demande de la société changent, les exploitants agricoles se sentent souvent incompris et dévalorisés et il est important que nos organismes réagissent pour prévenir des passages à l'acte.

La MSA est mobilisée depuis longtemps sur cet enjeu majeur en termes de santé publique, qui a conduit l'État à lui confier en 2011 le pilotage du plan suicide dans le secteur agricole. Dans le cadre de sa mission de prévention des risques professionnels, la MSA mène une action ambitieuse de prévention et d'accompagnement du mal-être en agriculture.

En revanche, ce n'est que récemment qu'une prise de conscience collective à l'intérieur et également à l'extérieur du monde agricole a émergé. Devant l'ampleur du phénomène, les organismes professionnels agricoles et le Gouvernement français ont décidé d'agir en réfléchissant à des propositions concrètes de plans d'actions.

Mais avant de vous présenter ces propositions dans lesquelles s'intègrent les actions de la MSA, j'aimerais revenir sur les raisons qui poussent les agriculteurs à passer à l'acte.

Les causes du suicide sont multiples et pas uniquement d'ordre économique.

- **Un sentiment de ne pas maîtriser son destin** : la mise en place d'un marché commun agricole (PAC) incitant les agriculteurs à rentabiliser et amortir leurs machines et éventuellement à agrandir la surface de leurs exploitation peut engendrer endettement et modification des conditions de travail. La viabilité économique de l'exploitation ou de l'entreprise agricole reste souvent la principale source de souffrance des agriculteurs
- **Les contraintes bureaucratiques** : sentiment de harcèlement par les administrations, les assurances ou les banques. Les normes dans la production agroalimentaire à respecter, la traçabilité ...
- **Un environnement mouvant** : phénomènes météorologiques, crises sanitaires.
- **Un isolement social et géographique** : une frontière entre vie professionnelle et vie privée difficile à marquer alimentée par ailleurs par une suractivité professionnelle qui limite les relations sociales. A l'éloignement des lieux de sociabilité se rajoute l'éloignement des services (centres de soins, commerces et centres de loisirs). Enfin le fait que les enfants ont souvent des aspirations professionnelles différentes et quittent le milieu agricole

- **Un sentiment de ne pas être rémunéré à leur juste valeur :** notamment déséquilibre de la balance entre contribution au travail et rétribution
- **Un sentiment d’agribashing :** le sentiment d’être systématiquement dénigré et désigné coupable des maux environnementaux
- **Un sentiment de culpabilité :** honte de dire que l’on est en difficulté et d’exprimer sa fragilité et ses faiblesses, sentiment décuplé lorsque l’exploitation a été léguée par les générations précédentes (poids de l’héritage)

Tout cela peut conduire à un épuisement des agriculteurs auquel s’ajoutent des durées de travail nettement supérieures à la moyenne (55h/semaine) et des congés réduits.

Toutes ces difficultés expliquent une surreprésentation des agriculteurs dans les statistiques du suicide. **529 agriculteurs se sont suicidés en 2016**, selon les derniers chiffres de Santé Publique France. Ce nombre est **30% supérieur au taux de suicides dans les autres professions** et **60% des suicides chez les agriculteurs interviennent entre 55 et 70 ans**, principalement chez les hommes.

Face à ce constat, début 2020 le gouvernement a demandé au député Damaisin d’élaborer un rapport visant à dresser un diagnostic partagé à l’échelle nationale et à mener une réflexion sur l’identification et l’accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du suicide en agriculture.

L'objectif de ce rapport est de mieux comprendre les causes du suicide pour mieux les prévenir.

Suite à ce rapport, le Premier Ministre a souhaité qu'un plan d'actions interministériel (Ministère du travail, Ministère des solidarités et de la santé, Ministère de l'agriculture) et opérationnel complète les actions existantes et implique tous les partenaires concernés par le monde agricole pour une mise en œuvre à l'automne 2021.

Les membres du Conseil d'Agriculture Français (CAF) : MSA, les Chambres d'agriculture, la Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles (FNSEA), les Jeunes Agriculteurs (JA), Groupama, la Coopération Agricole et le Crédit Agricole ont souhaité être parties prenantes dans l'élaboration du plan d'actions du gouvernement.

Ils ont ainsi uni leurs forces pour faire **9 propositions** et apporter une solution à chaque agriculteur en difficulté. Ils sont partis du constat qu'il y a de nombreuses initiatives sur le terrain mais pas de visibilité et que les structures d'accompagnement sont souvent mal connues des agriculteurs eux-mêmes.

Certaines de ces propositions rejoignent les préoccupations de la MSA qui, dans le cadre de sa mission de prévention des risques professionnels, met déjà en œuvre des actions de prévention et d'accompagnement du mal-être en agriculture.

1^{ère} proposition du Conseil d'Agriculture Français: Gagner en visibilité pour mieux accompagner les agriculteurs en difficulté

Il s'agit de proposer un site internet « **agri'collectif** » qui présente une carte de France mise à jour des initiatives existantes et la liste des référents.

Ainsi, les **cellules d'accompagnement** gérées par les Chambres d'Agriculture avec la FNSEA et les JA devraient être mieux connues. Elles sont axées sur le diagnostic et l'accompagnement économique des exploitations en difficulté. « Agri'collectif » met en synergies les Ressources Humaines de plusieurs organismes professionnels agricoles au service d'agriculteurs en difficulté. Les partenaires se réunissent régulièrement pour améliorer l'efficacité du dispositif, partager les bonnes pratiques et échanger sur les problématiques de terrain.

Pour la MSA, toutes les mesures d'accompagnement économiques et sociales proposées sont recensées sur son site internet :

- **Numéro Agri'écoute** : il s'agit d'un numéro d'écoute et d'aide psychologique en cas de détresse anonyme proposé par la MSA à ses adhérents. Il est accessible à tout moment.
- **Cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide** au sein de chaque MSA composée de travailleurs sociaux, médecin du travail, psychologue, conseillers en prévention et conseillers en prestations sociales formés et mobilisés pour détecter et accompagner les exploitants, employeurs et salariés
- **Aide au répit** : ce point sera détaillé plus loin

- **Prise en charge des cotisations sociales** : enveloppe annuelle de 30 millions d'euros pour les filières en difficulté sur les fonds d'Action Sanitaire et Sociales de la MSA

Grâce à son **guichet unique**, ses élus, ses salariés et notamment ses travailleurs sociaux et conseillers en prévention, la MSA active de nombreux dispositifs qui permettent de répondre aux besoins des agriculteurs en difficulté en matière d'accompagnement social et financier.

La MSA propose par exemple des **rendez-vous Prestations** qui permettent de faire le point sur tous les droits de ses assurés et de mettre en place un accompagnement personnalisé.

2nde proposition du Conseil d'Agriculture Français : Aider à la transition entre activité et retraite

C'est la période la plus à risque en terme de risque suicidaire. La transition entre activité et retraite peut prendre la forme de :

- **Incitation à la retraite progressive** liée à un dispositif d'installation progressive
Cela permet au chef d'exploitation ayant des difficultés économiques, familiales ou des problèmes de santé de quitter l'exploitation à partir de 57 ans, à condition d'aider un jeune à s'installer pour reprendre l'exploitation.
- **Mise en place d'une aide transitoire** entre activité et retraite avec le versement d'une aide relaie jusqu'à la liquidation de la retraite. Montant souhaité : 12 000 €/an

Prise en charge des cotisations sociales maladie et retraite de l'exploitant et des membres de sa famille qui participent aux travaux.

Objectif : traitement de 10 dossiers / département /an.

3^e proposition du Conseil d'Agriculture Français: Aide à la Relance des Exploitations (AREA)

Dispositif visant à **améliorer la détection et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté**. Ce dispositif est sous-utilisé aujourd'hui et l'audit réalisé sur l'exploitation est partiellement à la charge de l'agriculteur. Le Conseil d'Agriculture Français propose que soit entièrement pris en charge les diagnostics des exploitations des agriculteurs en difficulté.

4^e proposition du Conseil d'Agriculture Français: Améliorer l'aide au répit

Afin de permettre aux agriculteurs de prendre réellement l'air.

En cas d'épuisement professionnel, la **MSA propose** déjà un **accompagnement personnalisé** aux exploitants ou salariés de la production agricole pour leur permettre de souffler et de prendre soin d'eux.

- Les assurés peuvent par ex. bénéficier d'aide au départ en vacances,
- accéder à un groupe de parole ou à une consultation psychologique,
- bénéficier de programmes permettant de retrouver confiance en soi

- Les exploitants peuvent se faire remplacer sur leur exploitation grâce à l'intervention d'un service de remplacement financé aujourd'hui pour 10 jours par la MSA.

Le **CAF propose** :

- d'étoffer l'aide au répit en allant au-delà des 10 jours actuels,
- d'inciter à la prise de congé en allant plus loin que le crédit d'impôt remplacement pour les éleveurs,
- d'améliorer le mi-temps thérapeutique pour être remplacé sur l'exploitation

5^e proposition du Conseil d'Agriculture Français: *Mise en place de possibilité de tutorat ou mentorat*

Cela permet un retour d'expérience de l'agriculteur expérimenté vis-à-vis du jeune installé pendant l'installation et au-delà de cette période. Cela consiste pour la MSA et ses partenaires à informer :

- sur les risques de mal-être
- sur les risques de survenance de difficultés financières
- sur les mesures d'accompagnement des exploitants confrontés à des difficultés

6^e proposition du Conseil d'Agriculture Français: *Communiquer de manière positive sur les mesures collectives*

Les juristes des organisations professionnelles agricoles doivent accompagner les agriculteurs devant les tribunaux pour avoir des gens plus spécialisés et minimiser les coûts liés au recours aux avocats.

Il faut des mandataires judiciaires formés sur les spécificités agricoles.

7^e proposition du Conseil d'Agriculture Français:

Professionaliser l'aide à la reconversion

Appui à la reconversion pour ceux qui souhaitent se réorienter vers d'autres secteurs professionnels.

8^e proposition du Conseil d'Agriculture Français: Sensibiliser les sentinelles pour une meilleure détection

A l'initiative des **élus de la MSA**, un réseau sentinelles a été créé dès 2013.

Ce réseau a pour ambition de **contribuer à prévenir et faciliter la détection des situations de détresse des agriculteurs** en mobilisant les acteurs du monde agricole (Chambres d'agriculture, syndicats, directions départementales du territoire) tout en s'appuyant sur le maillage territorial des sentinelles.

Le réseau est composé de **bénévoles du milieu rural** (élus MSA, salariés ou exploitants, professionnels ou travaillant pour des organisations proches du milieu agricole (e.g. : techniciens, vétérinaires), qui sont au contact des agriculteurs et de leurs proches au quotidien et capables de lancer l'alerte dès lors qu'ils perçoivent chez eux un mal-être.

Leur mission est de repérer, écouter, évaluer, accompagner et orienter les personnes en souffrance.

Dispensée par des psychiatres, infirmiers et psychologues, les sentinelles suivent une formation sur la détection de situations d'isolement social et de détresse psychique, sur le repérage des

signes du mal-être et du risque suicidaire, sur les conduites à tenir face à cette souffrance.

Les sentinelles sont par ailleurs informées de l'existence de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants.

9^e proposition du Conseil d'Agriculture Français: *Promouvoir les métiers de l'agriculture*

En mettant en œuvre une campagne de promotion sur le modèle de celle de l'artisanat.

L'objectif est de lutter contre l'**agribashing**.

La contestation visant les pesticides ou certains systèmes d'élevage renvoie aux agriculteurs une image dévalorisante de leur métier qui peut se cumuler avec le reste de leurs difficultés.

Le droit au respect du travail des agriculteurs doit être la règle.

CONCLUSION

La MSA et ses élus s'inscrivent dans la démarche du gouvernement et de son plan interministériel qui sera lancé à l'automne.

Ce plan sur l'identification et l'accompagnement des populations agricoles en difficulté et la prévention du suicide témoigne de la prise en compte par les pouvoirs publics de l'importance du mal-être agricole, qui concerne à la fois les non-salariés et les salariés.

Nous partageons de nombreuses préconisations du rapport du député Olivier Damaisin et également des rapports de deux autres parlementaires français, les sénateurs Françoise Férat et Henri

Cabanel. Ces rapports préconisent notamment de renforcer les actions et les moyens financiers et humains associés de la MSA en matière de prévention et d'accompagnement du mal-être.

La MSA dispose de plusieurs atouts majeurs dont :

- Sa mobilisation depuis de nombreuses années sur ces sujets,
- son guichet unique utile pour repérer des personnes en difficulté et qui lui permet d'intervenir sur l'ensemble du champ de la prévention du mal-être.
- son réseau de 35 caisses qui fait le lien avec tous les acteurs locaux : un maillage territorial unique avec ses 16 000 salariés et ses 17 000 délégués bénévoles agissant au plus près des adhérents.

Nous souhaitons que nous soient confiées la mise en œuvre de ce futur plan interministériel, ainsi que la coordination des dispositifs départementaux de prévention du mal-être agricole. Mais il nous faudra patienter encore quelques temps pour connaître le périmètre de mise en œuvre de ce plan.

J'espère que cela me donnera l'occasion de revenir devant vous pour vous présenter les résultats de nos futures actions.

MERCI DE VOTRE ATTENTION !